

Confection de codes génériques pour les actifs à caractère immobilier des OPCI et SCPI

Pour les actifs à caractère immobilier, il conviendra d'utiliser une codification générique établie selon le format des codes ISIN.

Ce code générique identifie plusieurs actifs à caractère immobilier lorsque ceux-ci ont les mêmes caractéristiques (même pays, même département, même activité, même nature du bien et même monnaie d'évaluation).

À l'instar des codes ISIN, les codes génériques comprennent 12 caractères répartis sur 7 zones destinées à recueillir les informations suivantes :

N° de zone	Nombre de caractères	Définition	Valeurs
01	2 alphabétiques	Pays où se trouve le bien immobilier	Nomenclature n° 13 : codes des pays et monnaies (cf. nomenclature des attributs)
02	2 numériques	N° du département (99 si étranger)	Code officiel du département
03	1 numérique	Zone réservée	Systematiquement un zéro
04	2 numériques	Nature du bien	Nomenclature n° 5 : nature du bien immobilier (cf. nomenclature des attributs)
05	1 alphabétique	Activité (commerce, bureau, habitation...)	Nomenclature n° 15 : code activité (cf. nomenclature des attributs)
06	3 alphabétiques	Monnaie d'évaluation du bien	Nomenclature n° 13 : codes des pays et monnaies (cf. nomenclature des attributs)
07	1 numérique	Zone réservée	Systematiquement un zéro